

- Ordre du jour :**
- Aménagement de la traverse de Menneville (USEDA, résultat appel d'offres)
 - Fonds de solidarité pour le logement
 - Logement ancien presbytère
 - Présentation commune nouvelle
 - Renouvellement du contrat de travail de Mme HOUSSIAUX Marie-Josèphe
 - Remboursement assurance
 - Admission en non-valeur (budget communal et assainissement)
 - Questions diverses

Présents : P. BARTELS, L. JACQUEMARD, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, P. BEAUMONT, F. FOSTIER, N. DECHAPPE, C. LEGRAND, P. EDUIN, B. WIART

Secrétaire : C. FENAUX

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE MENNEVILLE (USEDA, RÉSULTAT APPEL D'OFFRES) :

- 1) L'USEDA envisage d'effectuer les travaux d'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et téléphonique rue du Centre et rue des Près – Tranche 2
 - Coût ⇒ 249 321,21 € HT
 - Participation USED A ⇒ 99 024,86 € HT
 - Participation de la commune ⇒ 150 296,35 € HT

Le Conseil Municipal accepte la proposition faite par l'USED A.

- 2) Suite au lancement de la consultation des entreprises, la commune a reçu 8 devis avec variante pour l'aménagement de la traverse. La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise GOREZ pour un montant de 1 177 427,35 € avec option et 1099 935,00 € sans option. L'option n'a pas été retenue. Le montant total des travaux s'élève à 1 099 935,00 € avec 2 variantes.
- 3) Un dossier de demande de subvention pour la 1^{ère} tranche des travaux (rue de Neufchâtel) va être fait auprès du Sénateur de l'Aisne qui soutient le projet à hauteur de 5 000 €.
- 4) La commune va également faire une demande à l'Etat qui propose de subventionner des projets de mise en norme d'accessibilité des établissements publics à hauteur d'environ 20 % minimum dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (circulaire du Premier Ministre n°5835/SG du 15/01/2016)
- 5) Le Conseil Municipal décide d'effectuer les demandes de subvention pour la 2^{ème} tranche des travaux (rue du Centre ½ - Places de l'Eglise et de la Mairie) auprès :
 - du Fonds Départemental de Solidarité (Conseil Départemental),
 - du CDDL (Communauté de Communes),
 - des Amendes de Police (Conseil Départemental),
 - du DETR (Etat).

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT :

Le Maire expose à l'Assemblée que le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Le financement du F.S.L. est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur (énergie, eau et téléphone) et des collectivités territoriales. La participation

volontaire de notre commune s'élève à 0,45 € par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse l'adhésion.

LOGEMENT ANCIEN PRESBYTÈRE – ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT) :

Le dossier de surendettement déposé auprès de la Banque de France par le locataire a obtenu un jugement favorable qui impose l'effacement de ses dettes. Le Conseil Municipal est contraint d'admettre en non-valeur les montants suivants :

- Budget communal : 2 889,03 € (exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015)
- Budget assainissement : 1 643,84 € (exercices 2011, 2012 et 2013)

Et il autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants au compte 6542.

PRÉSENTATION COMMUNE NOUVELLE :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la réunion de présentation de la commune nouvelle du 03/02/2016, il a été proposé aux communes qui le souhaitent d'émettre un avis sur la poursuite de l'étude préalable à la constitution d'une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal accepte de démarrer l'étude : 10 pour et 1 contre.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME HOUSSIAUX MARIE-JOSÈPHE :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Madame HOUSSIAUX Marie-Josèphe, adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée de 1 an à compter du 06/03/2016.

REMBOURSEMENT ASSURANCE :

Suite à un accident survenu le 5 février 2015, le Conseil Municipal accepte les chèques de remboursement de l'assurance d'un montant total de 688,80 € pour le remplacement des barrières de sécurité situées près de l'abri bus.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Présence de M. WARGNIER pour un problème de stationnement devant chez lui après aménagement de la traverse

↳ M. LANTHIER Edgard demande un arrêté communal afin de permettre la chasse sur les chemins communaux. L'Assemblée refuse et reste sur l'arrêté préfectoral

↳ Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde